



Harcèlement au travail

Par Cedric14

Bonjour,

J'ai beaucoup de problème avec mon patron (je suis en restauration)il me harcele pour que je démissionne et me surchargé de travail,voilà j'ai les preuve qu'il m'a fait travailler pendant le chômage partiel et j'aimerais partir sans démissionné j'ai plusieurs preuve de faute de la sécurité dans l'entreprise (pas de trousse de soin etc...) et qu'il ma fait travailler en chômage partiel plus les attestations de mes anciens collègues est ce que je dois contacter le prud'homme ou un autre organisme ?

Est ce que je peux demander au prud'homme une rupture du contrat pour clause déloyal de contrat (chômage partiel) ?
Est ce que pour les fraudes comme le black et le chômage partiel et harcèlement je peux contacter le prud'homme, l'URSSAF , l'inspection du travail et le direct en même temps ?